



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0426

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Caluire et Cuire**

objet : **ZAC Saint Clair - Avenant n° 1 au protocole de liquidation**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel**

**Rapporteur : Monsieur Bouju**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benekadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

**Séance publique du 15 décembre 2008****Délibération n° 2008-0426**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **ZAC Saint Clair - Avenant n° 1 au protocole de liquidation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-13529 en date du 9 juillet 2007, le conseil de Communauté a approuvé le protocole de liquidation de la ZAC Saint Clair à Caluire et Cuire, dont la réalisation avait été confiée à l'OPAC du Rhône, par voie de concession en date du 31 juillet 1985.

Les missions confiées à l'OPAC du Rhône, dans le cadre de ce protocole, comprennent le suivi de la commercialisation de l'îlot A3 jusqu'à la signature de l'acte authentique ainsi que la liquidation comptable, foncière et administrative de la ZAC.

L'ensemble du programme des équipements publics (PEP) a été réalisé et l'ensemble des terrains commercialisés, à l'exception de l'îlot A3 pour lequel la signature de l'acte de vente avec le promoteur Oceanis a été retardée en raison de quelques réserves émises par l'architecte des Bâtiments de France.

C'est pourquoi il conviendrait de proroger la durée du protocole de liquidation jusqu'au 31 décembre 2009, par voie d'avenant.

Le montant de la rémunération correspondant à l'avenant n° 1 est donc de 13 599 € HT. Ainsi, la rémunération de l'OPAC du Rhône serait portée à 1 250 484 € HT. Le bilan de pré-liquidation, annexé à l'avenant n° 1, fait apparaître un solde excédentaire de 2 260 941 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la prorogation du protocole de liquidation de la ZAC Saint Clair à Caluire et Cuire, par voie d'avenant, jusqu'au 31 décembre 2009.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant correspondant avec l'OPAC du Rhône.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.**